

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-204

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre, à 14h30,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 18 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, adjointe, BALME Michel, BEL Florence, BISI Jean-Luc, CASSEGRAIN Nicolas, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FAURE Estelle, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, GONON Catherine, GUIGNARD Thierry, LESCURE Hervé, LESCURE Magali, MOREAU Françoise, conseillers municipaux.
Absents : Maurice ARLOT, Guylaine BARBIER, Romain CHARREL, Jean-Noël CHALVIN, Emmanuel DURDAN, BOURGEAT Delphine, POIROT Fabien.

Pouvoirs : Jocelyne MARTIN donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS
Sylvie ROY donne pouvoir à Stéphanie DEBOUT
Laurence CHOPARD donne pouvoir à Catherine GONON

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Messieurs Nicolas CASSEGRAIN et Jean-Luc BISI ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.10 - Divers

OBJET : Adhésion à l'association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire propose l'adhésion de la commune à l'Association Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE).

Il précise que cette association réunit sous une même bannière les professionnels territoriaux des finances publiques locales, de la gestion publique locale et de l'évaluation des politiques publiques, et plus largement du management public territorial. Ses activités reposent sur des échanges de savoirs et de savoir-faire et visent à la diffusion d'acquis professionnels par l'information, le débat et la formation. Elle organise une vingtaine de formations chaque année dans les domaines des finances publiques, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et du management public local et met en place une dizaine de groupes de travail sur des thématiques variées telles que la fiscalité locale et les dotations, la dette, le système d'information décisionnel, les relations avec les associations, la certification des comptes, l'évaluation des politiques publiques, etc.

L'adhésion annuelle s'élève à 85 € et permettra aux fonctionnaires de la direction générale de la commune de bénéficier de son expérience.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune à l'Association Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS